

#RETRAITE

Aujourd'hui, avoir des enfants ne donne pas toujours les mêmes droits

Catherine

Salariée du secteur privé

En activité

2004
Naissance du 1^{er} enfant

8 trimestres de majoration

2006
Naissance du 2^{ème} enfant

8 trimestres de majoration

Nadia

Fonctionnaire

En activité

2004
Naissance du 1^{er} enfant

2 trimestres de majoration

2006
Naissance du 2^{ème} enfant

2 trimestres de majoration

à 62 ans

Sur la base de 156 trimestres validés au titre de l'activité et de la maternité



16 trimestres de majoration

Catherine

peut partir à la retraite car elle dispose du nombre de trimestres exigés pour bénéficier du taux plein

Retraite à taux plein



4 trimestres de majoration

Nadia

peut partir à la retraite mais sa pension aura une décote de

- 15%

car il lui manque des trimestres pour bénéficier du taux plein

OU

elle doit continuer à travailler encore 12 trimestres pour bénéficier d'une

Retraite à taux plein

Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous